



Mensuel N°036 Octobre 2024



RESTRUCTURATION DE L'INTERPROFESSION DE LA FILIÈRE ANACARDE AU BÉNIN

P. 5

La FENAPAB dispose d'un nouveau Conseil d'Administration
 . Sahadatou ATTA KAKAYATCHI, élue Présidente pour un mandat de 5ans



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE L'INTERPROFESSION DE LA FILIERE ANACARDE (IFA-BENIN):

Léopold Lokossou, nouveau Président

P. 6

APPLICATION DE BIO+ DANS 150 HECTARES DE PLANTATIONS D'ANACARDIERS RÉHABILITÉES

Le premier traitement racinaire s'est déroulé avec succès dans 43 communes

P. 9



CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION DE NOIX BRUTES DE CAJOU 2024 :

P. 12

Quand la vente groupée fait des heureux producteurs



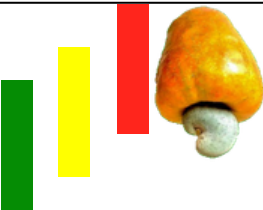
PROJET D'APPUI A UNE AGRICULTURE RESILIENTE ET A LA CONSTRUCTION DE SYSTEMES ALIMENTAIRES DURABLES (PARSAD/Enabel):

P. 10

La FENAPAB reçoit des tablettes pour renforcer son système de traçabilité digitalisé

SOMMAIRE

01 - EDITORIAL	p4
02 - RESTRUCTURATION DE L'INTERPROFESSION DE LA FILIÈRE ANACARDE AU BÉNIN : La FENAPAB dispose d'un nouveau Conseil d'Administration . Sahadatou ATTA KAKAYATCHI, élue Présidente pour 5ans	p5
03 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE L'INTERPROFESSION DE LA FILIERE ANACARDE (IFA) BENIN : Léopold Lokossou, nouveau Président	p6
04 - RÉORGANISATION DES INTERPROFESSIONS DE LA FILIÈRE ANACARDE : Les UCCPA deviennent CoopCPA	p7
05 - TRAITEMENT DE 150 HECTARES DE PLANTATIONS D'ANACARDIERS AU BIOFERTILISANTS (BIO+) : La FENAPAB renforce les compétences des PSP et conseillers agricoles grâce à l'ATDA 4	p8
06 - APPLICATION DE BIO+ DANS 150 HECTARES DE PLANTATIONS D'ANACARDIERS RÉHABILITÉES : Le premier traitement racinaire s'est déroulé avec succès dans 43 communes	p9
07 - REORGANISATION DES FILIERES ANACARDE ET SOJA AU BENIN : Le Comité National d'Orientation évalue le niveau de mise en œuvre du processus	p10
08 - PROJET D'APPUI A UNE AGRICULTURE RESILIENTE ET A LA CONSTRUCTION DE SYSTEMES ALIMENTAIRES DURABLES (PARSAD) D'ENABEL : La FENAPAB reçoit des tablettes pour renforcer son système de traçabilité digitalisé	p10
09 - CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2024 : Plus de 1 000 Producteurs d'anacardes Bio satisfaits de la vente groupée dans l'Atacora et la Donga	p11
10 - CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION DE NOIX BRUTES DE CAJOU 2024 : Quand la vente groupée fait des heureux producteurs	p12
11 - MISE EN PLACE DE HUIT (08) CHAMPS ECOLES PAYSANS (CEP) DANS LES COMMUNES DE GLAZOUÉ ET DJOUGOU : Voici ce qu'il faut retenir du PRIMA	p13
12 - MISSION DE SUPERVISION DE LA PNOPPA-BENIN A DJOUGOU ET GLAZOUE : Le modèle agroforestier des Champs Écoles Paysans (CEP) évalué	p15
13 - INTÉGRATION DU GENRE, DE L'INCLUSION SOCIALE ET DE LA NUTRITION DANS LES CHAMPS ÉCOLES PAYSANS (CEP) : Le PRIMA et la PNOPPA BENIN forment 27 facilitateurs de la FENAPAB	p16
14 - VISITE DE TRAVAIL : COSI-BENIN et CNV Internationaal au siège de la FENAPAB	p17
15 - ATACORA : L'USADF dote la CoopCPA de Natitingou d'un centre d'affaires	p18
16 - FEDERATION NATIONALE DES PRODUCTEURS D'ANACARDE DU BENIN (FENAPAB) : L'ancienne équipe du Conseil d'Administration passe la main à la nouvelle	p19
17 - GRACE A LA Fondation des États-Unis pour le Développement en Afrique (USADF) : La CoopCPA de Kandi bénéficie d'un centre d'affaires et de comptoirs commerciaux	p20
18 - PROJET GLOBAL ProFinA DANS LES DEPARTEMENTS DU BORGOU, DE L'ALIBORI, DE L'OUEME, DU PLATEAU, DU ZOU ET DES COLLINES : Des Conseillers Agricoles et Superviseurs outillés sur la version révisée du module Education Financière (EF)	p22



L'EQUIPE DE REDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Mohamed BARANON

REDACTION

WAHABOU ISSIFOU

VIRGILE-MARX DAH-DOVONON

FERDINAND GBEDE

MOUBARAK SALAMI

MICKAËL SEIDOU

EZÉCHIEL OROU BERO

CREATION ARTISTIQUE

Wahabou ISSIFOU

CREDITS PHOTOS

Wahabou ISSIFOU

CoopCPA

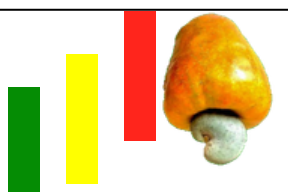
Conseillers FENAPAB

SIEGE DE LA FENAPAB

Résidence Ex-Carder Borgou, Parakou

Tél : +229 69 91 65 37

www.fenapab.org



EDITORIAL



Mohamed BARANON
Directeur Général FENAPAB

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nous sommes heureux de vous présenter le 36e numéro de notre mensuel, une édition qui témoigne du dynamisme et des progrès accomplis par la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB) au cours des trois derniers mois.

Ce trimestre a été marqué par des événements majeurs pour notre Fédération. Lors de notre Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, un nouveau Conseil d'Administration et conseil de surveillance a été élu pour un mandat de cinq (05) ans. Nous félicitons chaleureusement Madame Sahadatou ATTA KAKAYATCHI, élue Présidente du Conseil d'Administration, pour son leadership et sa vision.

Par ailleurs, l'Interprofession de la Filière Anacarde (IFA BENIN) a également tenu ses Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire, où Monsieur Léopold Lokossou a été élu Président pour un mandat de cinq (05) ans. Nos félicitations et nos encouragements les accompagnent dans leurs nouvelles fonctions.

Au-delà de ces élections, ce numéro met en avant les avancées de l'application de biofertilisants (BIO+) dans les plantations d'anacardières dans 43 communes productrices au Bénin, illustrant notre engagement pour une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

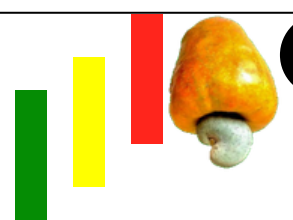
Nous abordons également les résultats de la vente groupée de la campagne de commercialisation 2024. Les producteurs de noix d'anacarde, biologique et conventionnelle, des départements de l'Atacora, de la Donga, du Borgou et de l'Alibori ont perçu leurs ristournes, résultat d'un travail collectif et d'une gestion transparente.

Enfin, nous sommes ravis d'annoncer la mise en place de huit Champs Écoles Paysans (CEP) dans le cadre du Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA) dans les communes de Glazoué et Djougou. Ces CEP offrent à nos producteurs un espace d'apprentissage et d'expérimentation, favorisant l'adoption de pratiques agricoles innovantes et efficaces.

Nous tenons à exprimer notre profonde reconnaissance envers nos partenaires techniques et financiers pour leur soutien indéfectible.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement et votre contribution au développement de la filière anacarde au Bénin.

Bonne lecture !



RESTRUCTURATION DE L'INTERPROFESSION DE LA FILIÈRE ANACARDE AU BÉNIN

La FENAPAB dispose d'un nouveau Conseil d'Administration

. Sahadatou ATTA KAKAYATCHI, élue Présidente pour un mandat de 5ans



Le lundi 16 septembre 2024, la salle des fêtes de la mairie de Parakou a accueilli l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB), dans le cadre de la restructuration de l'interprofession de la filière anacarde au Bénin. Les 135 délégués, représentant 45 Coopératives Communales des Producteurs d'Anacarde (CoopCPA), ont participé aux travaux, sous la supervision de la commission de pilotage et d'orientation de la réforme, ainsi que de l'équipe technique de la FENAPAB.

À l'issue des travaux, menés dans une atmosphère conviviale, un nouveau Conseil d'Administration a été élu à la tête de la FENAPAB, avec comme Présidente Sahadatou ATTA KAKAYATCHI. Un Conseil de Surveillance a également été élu, ainsi que les délégués chargés de représenter l'organisation à la future Assemblée Générale de l'Interprofession de la Filière Anacarde du Bénin.

C'est donc une nouvelle page de l'histoire de la filière anacarde qui s'ouvre pour le grand bonheur des producteurs et productrices de cajou au Bénin.

 Les membres du Conseil d'Administration de la FENAPAB

1	Présidente	ATTA Sahadatou
2	Secrétaire	MADOUGOU Aboulaye
3	Trésorier	ABOUDOU Moussa Chabi
4	Responsable chargé à la gestion des infrastructures et équipements	HODONOU Dékoundé
5	Responsable à l'information et à la communication	ISSA DANGOU Inoussa
6	1er Responsable à la commercialisation	BIO N'GOBI Soumaila
7	2ème Responsable à la commercialisation	SALIFOU Moumouni
8	3ème Responsable à la commercialisation	TOGNISSOU DENIS
9	1er Responsable à la production	GANDJETO Eric
10	2ème Responsable à la production	AFFIN A. Arounan
11	3ème Responsable à la production	LAME Eric
12	Responsable aux affaires sociales et à la promotion féminine	BOKO Assiba Silvie

Les membres de Conseil de surveillance

POSTES	Nom et Prénoms
Président	BARASSOUNON Adamou
Secrétaire	TCHOUTCHA Mama
Rapporteur	OSSENI WABI

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE L'INTERPROFESSION DE LA FILIERE ANACARDE (IFA-BENIN)

Léopold Lokossou, nouveau Président



Les producteurs et transformateurs d'anacarde du Bénin se sont réunis ce jeudi 10 octobre 2024 pour une Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de l'Interprofession de la Filière Anacarde (IFA). La rencontre, qui s'est tenue à la Direction de l'Élevage à Cotonou, a permis la mise en place des nouveaux organes de l'IFA restructurée.

À l'issue de cette séance, c'est Léopold Lokossou a été choisi pour prendre la présidence de l'IFA. L'ensemble du conseil d'administration et de surveillance sera prochainement présenté au chef de l'État par Hermann Imali Djetta, Président de la Chambre d'Agriculture du Bénin et Président du Conseil National d'Orientation, institué dans le cadre de la réorganisation des interprofessions de l'anacarde et du soja.

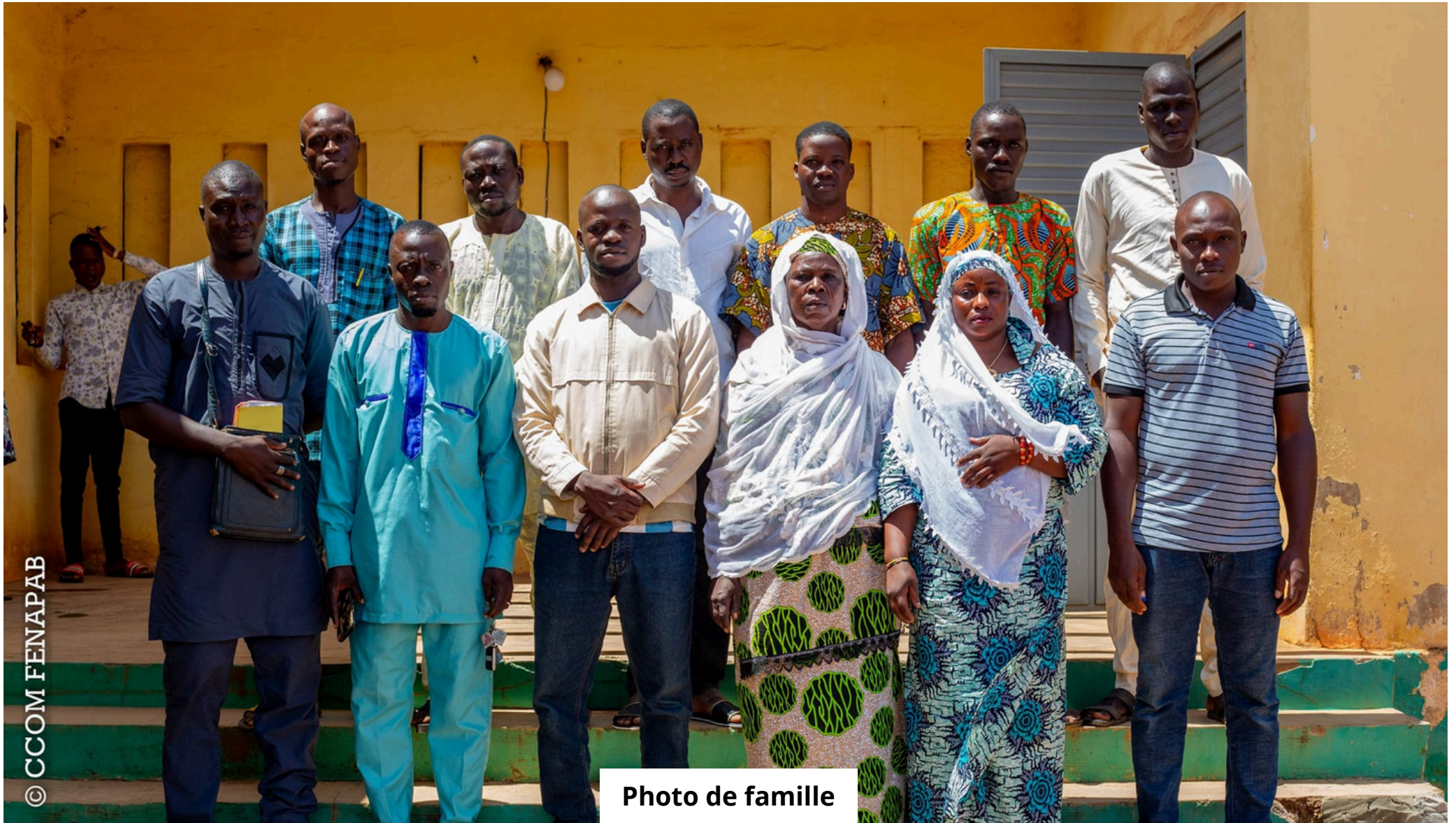
Avec cette nouvelle structure en place, les acteurs de la filière anacarde sont désormais prêts à signer un accord-cadre avec le gouvernement, en vue de dynamiser davantage ce secteur clé.



Photo de famille

RÉORGANISATION DES INTERPROFESSIONS DE LA FILIÈRE ANACARDE

Les UCCPA deviennent CoopCPA



Dans le cadre de la réorganisation des interprofessions de la filière anacarde, en vue de l'établissement de l'accord-cadre avec l'Etat, il est mis en place sous la responsabilité de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CNA-B), un Comité national d'Orientation et un Comité Technique chargés de conduire le processus. Ce comité conduit le processus de restructuration sur la base d'une feuille de route élaborée de façon participative.

Au nombre des activités à réaliser figure la tenue des Assemblées Générales ExtraOrdinaire / Ordinaire (AGE/O) des Coopératives Communales des Producteurs d'Anacarde (CoopCPA).

Et suivant le programme, sur 08 communes (Gogounou, Ségbana, Cobly, Kouandé, Tchaourou, Parakou, Zakpota, Abomey) prévues pour la journée de 20 août 2024, fort est de constaté que 07 Communes ont tenu leur AGO/AGE. Seule la Commune de Cobly pour des raisons d'ordre de préparation.

Ainsi les nouveaux membres du Conseil d'Administration (CA) et du Conseil de Surveillance (CS) de la Coopérative Communale des Producteurs d'Anacarde des Communes (CoopCPA) sont connus. Ils ont été élus pour un mandat de 5 ans renouvelable.

Lors des différentes Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir révisé et validé les textes fondamentaux, il a été décidé à l'unanimité de transformer les Unions Communales des Coopératives des Producteurs d'Anacarde (UCCPA) en Coopératives Communales des Producteurs d'Anacarde (CoopCPA). Ces membres nouvellement élus sont issus de la FENAPAB, de l'UNAPAB et des producteurs n'appartenant pas aux deux faitières à la grande satisfaction de tous. Tout s'est déroulé sous les regards bienveillants de CCeC/ATDA, des DDAEP, et des membres des équipes de DLROPEA, CNA Bénin, CTOPEA, IFA-Bénin, PASCiB, PNOPPA.

La FENAPAB renforce les compétences des PSP et conseillers agricoles grâce à l'ATDA 4



L'application des biofertilisants (Bio+) à l'anacardier est une initiative de l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA4) qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la productivité de l'anacardier. Pour y parvenir, l'ATDA4 a lancé un appel d'offres (Réf : 003/24/MAEP/ATDA-BDC/PRMP/S-PRMP) concernant l'application du fertilisant organique BIO+ dans les plantations d'anacardières des 43 communes de production d'anacarde. La Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB), adjudicataire du marché, a démarré la mise en œuvre du plan d'action préalablement validé par l'ATDA4.

L'objectif de cette mission est de fertiliser 150 hectares de plantations d'anacardières réhabilitées dans les 43 communes de production à base de biofertilisant Bio+, en utilisant du matériel de pulvérisation approprié. Spécifiquement, il s'agit de :

- ✓ **Caractériser 150 hectares de plantations d'anacardières réhabilitées avant l'application du Bio+ ;**
- ✓ **Réaliser l'application de biofertilisants foliaires sur 150 hectares de plantations d'anacardières réhabilitées dans les différentes communes de production, conformément au mode opératoire et au calendrier de traitement avec les ouvriers spécialisés précédemment formés ;**
- ✓ **Organiser la matérialisation des sites ;**
- ✓ **Assurer le suivi et l'appui-conseil dans le cadre de l'exécution des opérations et collecter les données.**

Pour atteindre ces objectifs, du 24 au 27 juillet 2024, la FENAPAB a organisé des sessions de formation et de recyclage qui se sont déroulées dans quatre communes : Dassa-Zoumè (regroupant les départements de Zou, Collines, Ouémé, Plateau et Couffo), Djougou (regroupant les communes de Donga et de l'Atacora), Parakou (communes de Borgou) et Kandi (communes de l'Alibori). À cet effet, deux équipes de formateurs ont été constituées pour assurer cette formation, chaque équipe intervenant dans deux communes. L'objectif de la formation est de renforcer les compétences des Prestataires de Services Privés et des conseillers agricoles pour le traitement de 150 hectares de plantations d'anacardières réparties dans les 43 communes, en utilisant des biofertilisants (Bio+).

APPLICATION DE BIO+ DANS 150 HECTARES DE PLANTATIONS D'ANACARDIERS RÉHABILITÉES

Le premier traitement racinaire s'est déroulé avec succès dans 43 communes



Traitement au BIO+

La compétitivité de la filière anacarde en termes d'amélioration des rendements et de la qualité des produits dépendra de la professionnalisation des acteurs directs avec un accent particulier sur le maillon production. Pour y arriver, il y a nécessité de développer des innovations agricoles à l'aide des équipements appropriés en mettant un accent particulier sur : i) la réhabilitation des vieilles plantations, ii) l'utilisation de matériel végétal performant pour l'installation de nouvelles plantations, iii) l'entretien régulier des plantations anciennes comme nouvelles, iv) le respect des itinéraires techniques par les producteurs grâce au conseil agricole dédié. La mise en œuvre de toutes ces opérations à l'endroit de la filière anacarde a permis d'atteindre un niveau de production qui reste encore à améliorer au regard des ambitions du Gouvernement. C'est pour cela qu'au regard des résultats qualitatifs rapides obtenus dans certains pays de la sous-région comme la Côte d'Ivoire, et tenant compte des leviers sur lesquels ont été bâtis les accroissements rapides observés dans ces pays, qu'il a été envisagé l'acquisition et l'application des biofertilisants dans nos plantations d'anacarde. Ainsi, dans le cadre du PNDF Anacarde, la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB) a été retenue en qualité d'adjudicateur selon le contrat de marché n° N°001/MAEP/MEF/DNCMP/DDCMP-B/ATDA-BDC/DG/PRMP/S-PRMP du 18 juin 2024, pour le développement des innovations dans les exploitations à base d'anacardières (entretien, installation des vergers, traitements phytosanitaires, et fertilisation biologique etc.) avec des équipements appropriés dans les communes des Pôles de production d'anacarde. Sachant qu'une quarantaine de Prestataires de Service Privés (PSP) ont été formés sur financement de PACOFIDE par l'ATDA4, du 24 au 27 Juillet 2024 la FENAPAB a organisé quatre différentes sessions de formation/recyclage au profit de 38 PSP, 43 conseillers agricoles et 8 superviseurs départementaux dans quatre lieux de regroupement (Dassa-Zoumé, Djougou, Parakou et Kandi) et ceci par deux équipes de formateurs. Courant la semaine du 05 au 11 août 2024, le premier traitement racinaire s'est déroulé avec succès dans 43 communes des Pôles de production d'anacarde au Bénin.

Pour rappel, l'objectif est de fertiliser 150 hectares de plantations d'anacardières réhabilitées dans 43 communes de production à base du biofertilisant Bio+, en utilisant du matériel de pulvérisation approprié. De manière spécifique, il s'agit de caractériser 150 hectares de plantations d'anacardières réhabilitées avant l'application du Bio+ ; de réaliser l'application de biofertilisants foliaires sur 150 hectares de plantations d'anacardières réhabilitées dans les différentes communes de production, conformément au mode opératoire et au calendrier de traitement avec les ouvriers spécialisés précédemment formés ; d'organiser la matérialisation des sites ; et d'assurer le suivi et l'appui-conseil dans le cadre de l'exécution des opérations et collecter les données.

Entre le premier traitement et le deuxième, il faut trois mois. Ainsi, le deuxième traitement racinaire va se dérouler dans la semaine du 4 novembre 2024.

REORGANISATION DES FILIERES ANACARDE ET SOJA AU BENIN

Le Comité National d'Orientation évalue le niveau de mise en œuvre du processus



Le Comité en session

Le siège de la Chambre Nationale d'Agriculture à Cotonou a servi de cadre, le 30 juillet 2024, à une session du comité national d'orientation du processus de réorganisation des filières anacarde et soja. L'objectif était d'évaluer le niveau de mise en œuvre du processus.

Il ressort que sur 21 activités prévues dans la feuille de route dans le cadre de la réorganisation des interprofessions de la filière anacarde, en vue de l'établissement de l'accord-cadre avec l'Etat, 17 activités sont exécutées et une relative à l'Organisation des Assemblées Générales (constitutive et extraordinaire) des deux familles d'acteurs, est actuellement en cours, soit environ plus de 80% de taux d'exécution.

Le comité a aussi statué sur plusieurs points tels que la mission de sensibilisation dans les communes, l'élaboration des documents statutaires de chaque interprofession et de la finalisation d'un mémorandum d'entente au sein de la famille des producteurs d'anacarde.

La session a également permis de présenter et de valider la feuille de route du comité. Enfin, l'occasion a été saisie par le comité pour discuter des dispositions pratiques d'organisation des Assemblées Générales en cours.

PROJET D'APPUI A UNE AGRICULTURE RESILIENTE ET A LA CONSTRUCTION DE SYSTEMES ALIMENTAIRES DURABLES (PARSAD/Enabel)

La FENAPAB reçoit des tablettes pour renforcer son système de traçabilité digitalisé



Photo de famille

Dans le cadre du partenariat entre le Projet d'Appui à une Agriculture Résiliente et à la Construction de Systèmes Alimentaires Durables (PARSAD) de la coopération Belge (Enabel) et la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB), une étape importante a été franchie pour améliorer la digitalisation des processus de traçabilité. Lors d'un atelier de perfectionnement sur ce système de traçabilité, organisé les 2 et 3 octobre 2024 à Djougou, PARSAD/ Enabel a officiellement remis vingt (20) tablettes neuves à la FENAPAB.

Ces équipements visent à accélérer et à optimiser la collecte et la gestion des données, tout en renforçant la transparence dans les opérations de la fédération. Cette initiative reflète l'engagement d'Enabel à soutenir la FENAPAB dans son processus de traçabilité digitalisée, visant à renforcer la confiance avec ses partenaires.

CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION 2024

Plus de 1 000 Producteurs d'anacardes Bio satisfaits de la vente groupée dans l'Atacora et la Donga



Photo de famille

La campagne de commercialisation de 2024 s'est achevée sur une note positive pour les producteurs de noix d'anacarde biologique dans l'Atacora et la Donga, grâce à l'effort concerté de la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB), de l'usine Afokantan Bénin Cashew (ABC), et de Colruyt. Ce succès est marqué par le versement des soldes restants aux producteurs ayant déjà reçu des avances sur le prix minimum garanti, ainsi que par le paiement des frais de gestion et des primes bio. Par ailleurs, le contrat de cette campagne portait sur un volume de 1 500 tonnes de noix de cajou biologique, dont 78 % ont été effectivement livrées.

Cette opération de paiement a couvert huit communes (Bassila, Copargo, Djougou, Kouandé, Natitingou, Ouaké, Pehunco, et Toucountouna) de l'URCPA AD, bénéficiant à plus de 1 000 producteurs de cajou bio. Elle visait à honorer les engagements financiers et à renforcer la confiance au sein du dispositif de la FENAPAB, en partenariat avec le projet PARSAD d' Enabel. Le montant total des Frais de Gestion versé s'élève à plus de 36,487 millions de FCFA, tandis que les ristournes et primes bio sont respectivement de 24 millions de FCFA et de 24,324 millions FCFA. L'équipe de la FENAPAB a veillé à ce que chaque producteur reçoive effectivement son dû en main propre, contribuant ainsi à une meilleure reconnaissance du travail fourni.

Un aspect clé de cette campagne a été l'intervention des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), notamment la CLCAM, qui a octroyé des prêts aux coopératives des producteurs d'anacardes. Le Fonds National de Développement Agricole - FNDA Bénin a également joué un rôle clé en facilitant l'obtention de ces crédits à travers la réduction des intérêts sur les crédits accordés.

La FENAPAB, à travers ses actions, continue de jouer un rôle central en veillant à ce que les producteurs d'anacardes bénéficient pleinement des fruits de leur labeur.



Photo de famille

CAMPAGNE DE COMMERCIALISATION DE NOIX BRUTES DE CAJOU 2024

Quand la vente groupée fait des heureux producteurs



Photo de famille

8.356.553 FCFA soit 5.220.000 FCFA pour la commune de N'Dali, 2.507.195 FCFA pour Nikki et 629.358 FCFA pour celle de Sinendé. Ce sont là les ristournes payées en début du mois d'août aux producteurs d'anacarde de l'Union Régionale des Coopératives de Producteurs d'Anacarde du Borgou et de l'Alibori (URCPA-BA) ayant vendu leurs noix de cajou en système groupé à travers le partenariat FENAPAB-Afokantan-Colruyt. Les frais de gestion pour ces trois communes sont de l'ordre de 12.000.000 FCFA. Ils sont au nombre de 282 producteurs d'anacardes dont 33 femmes provenant de 14 coopératives à livrer 400 tonnes de noix de cajou conventionnelles au cours de la campagne de commercialisation 2024 à travers ce dispositif.

Très satisfaits, les bénéficiaires ont souhaité livrer davantage pour les prochaines campagnes.

Faut-il le rappeler, la vente groupée est un mécanisme qui consiste à regrouper les produits (noix de cajou) dans un lieu (magasin) pour leur mise en marché collective à travers un lien d'affaire (contrat). Ce mécanisme regorge plusieurs avantages pour les deux parties. Il s'agit entre autres de :

Au niveau de l'acheteur (usines de transformation)

- **Une meilleure sécurisation des fonds de la commercialisation ;**
- **Une bonne qualité des produits (noix de cajou) ;**
- **Une meilleure traçabilité des transactions ;**
- **Un gain de temps ;**
- **Etc.**

Au niveau du vendeur (producteurs d'anacarde)

- **Un meilleur prix de vente des produits (noix de cajou)**
- **Une facilité d'accès aux crédits de commercialisation auprès des SFD ;**
- **Une transparence dans les opérations d'achat des produits (noix de cajou) ;**

Un gain supplémentaire à travers les ristournes, les frais de gestion et les primes ;

- **Etc.**

MISE EN PLACE DE HUIT (08) CHAMPS ECOLES PAYSANS (CEP) DANS LES COMMUNES DE GLAZOUÉ ET DJOUGOU

Voici ce qu'il faut retenir du PRIMA



Photo de famille

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 2.1 du Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA) « Développement d'une agriculture durable et climato-résiliente dans les sous bassins versants », il est prévu de former 12.000 agriculteurs/trices à travers la mise en place et l'animation de 480 Champ Ecole Paysan (CEP). À terme, 80% des personnes/ménages formés devront adopter les pratiques et technologies durables pour l'environnement et résilientes au changement climatique en vue d'une augmentation de 30% de la production et de la productivité.

À cet effet, le PRIMA-Bénin a planifié dans son PTBA 2024, la mise en œuvre de 80 Champs Ecoles Paysans (CEP) pour la diffusion des pratiques d'agriculture durable et climato-résilientes autour de dix (10) principales filières des Pôles de Développement Agricole (PDA) 1, 4 et 5 ayant d'importants flux sur les marchés cibles. Il s'agit des filières : Cultures maraichères, Maïs, Riz, Arachide, Anacarde, Agrumes/Mangue, Soja, Igname, Manioc et Fourrage.

Pour réussir sa mise en œuvre efficace, PRIMA a adopté l'approche du faire-faire. En effet, le programme est mis en œuvre par une unité de gestion légère appuyée par des partenaires stratégiques et de mise en œuvre. Certains de ces partenaires stratégiques sont identifiés depuis la conception du programme. C'est ainsi que la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (PNOPPA-BENIN) est identifiée pour intervenir sur les trois composantes techniques selon ses mandats et capacités en collaboration avec des faïtières membres dont la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacardes du Bénin (FENAPAB) pour effectuer les accompagnements attendus par PRIMA.

Ainsi, dès le démarrage du PRIMA-Bénin, des retraites de travail sont initiées et animées avec ces partenaires stratégiques afin de confirmer les activités identifiées et d'analyser avec eux leur faisabilité dans le temps et en fonction des capacités de la PNOPPA et de ses faïtières et définir conjointement les stratégies opérationnelles de mise en œuvre.

MISE EN PLACE DE HUIT (08) CHAMPS ECOLES PAYSANS (CEP) DANS LES COMMUNES DE GLAZOUÉ ET DJOUGOU

Voici ce qu'il faut retenir du PRIMA



L'objectif visé est de mettre en place huit (08) Champs Ecoles Paysans (CEP) sur la filière anacarde dont quatre (04) dans la commune de Glazoué et quatre (04) dans la commune de Djougou. Courant le mois de mai 2024, deux facilitateurs et un point focal ont été formés par trois (03) maîtres formateurs dans ce sens. Il s'agit également d'assurer la mise en place et l'animation des Champs Ecoles Paysans (CEP) ainsi que le développement des pratiques agro-forestières (arbres fruitiers- cultures annuelles en interligne) sur au moins 56 hectares en vue d'augmenter durablement et de façon efficiente le rendement et la production à travers la maîtrise de l'itinéraire technique pour une amélioration des revenus des producteurs bénéficiaires. Et pour y arriver, deux conseillers agricoles ont été identifiés pour dérouler les activités dans ces deux communes en qualité de facilitateurs. Chaque facilitateur intervient dans quatre villages par commune et devra toucher au total au moins 200 producteurs d'anacarde soient 25 producteurs par unité de conseil agricole. Les facilitateurs sont dans leur troisième mois de travail sur le terrain. Voici les principales activités qui sont déjà réalisées ou actuellement en cours d'exécution :

- **Constituer suivant les critères requis les Unités de Conseil Agricole (UCA) ou Groupe de Contact (GC) soit 25 bénéficiaires par CEP (40% de femmes et 40% de jeunes et personnes handicapées) en collaboration avec les ATDA et organisations de producteurs au niveau local ;**
- **Conduire le processus de mise en place de huit (08) CEP ;**
- **Animer et suivre les huit (08) CEP mis en place ;**
- **Accompagner l'élaboration des référentiels technico-économiques sur les thématiques ;**
- **Identifier avec l'appui des cellules communales ATDA, les planteurs de fruitiers d'au moins 0,5 hectare dans le village abritant chaque CEP ou dans un village proche (dont au moins 40% de femmes et 40% de jeunes et personnes handicapées) ;**
- **Faciliter et suivre la mise en œuvre des pratiques agro-forestières (arbres fruitiers- cultures annuelles en interligne) sur au moins 56 hectares.**

A la date d'aujourd'hui, en termes de résultat, huit CEP sont entièrement installés et sont régulièrement suivis. Les membres de chaque CEP installé bénéficient du suivi appui conseil des facilitateurs dans leurs exploitations afin de faciliter l'application des enseignements (formations) reçus.

MISSION DE SUPERVISION DE LA PNOPPA-BENIN A DJOUGOU ET GLAZOUE

Le modèle agroforestier des Champs Écoles Paysans (CEP) évalué



Dans un Champs École Paysan (CEP)

Les 17 et 18 septembre 2024, les communes de Djougou et Glazoué ont accueilli une mission de supervision de la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin (PNOPPA-Bénin). Cette mission avait pour objectif d'évaluer le modèle agroforestier instauré dans ces deux localités, à travers les Champs Écoles Paysans (CEP) et les plantations des producteurs membres des CEP.

À Glazoué, les visites ont porté sur un CEP et sur la parcelle d'un producteur membre du CEP de Gomé. À Djougou, la mission s'est rendue dans les villages de Mone et Foyo.

À la fin de la mission, M. Jules SEKPE chef de mission s'est dit satisfait de l'avancement des activités tout en émettant quelques observations et recommandations pour atteindre les objectifs fixés.

Ces visites s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 2.1 du Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA), qui vise à promouvoir une agriculture durable et résiliente face aux changements climatiques dans les sous-bassins versants. Le programme prévoit la formation de 12 000 agriculteurs par le biais de 480 Champs Écoles Paysans (CEP). L'objectif spécifique est de créer huit CEP dédiés à la filière anacarde, répartis équitablement entre les communes de Glazoué et de Djougou.

INTÉGRATION DU GENRE, DE L'INCLUSION SOCIALE ET DE LA NUTRITION DANS LES CHAMPS ÉCOLES PAYSANS (CEP)

Le PRIMA et la PNOPPA BENIN forment 27 facilitateurs de la FENAPAB



Dans le cadre de la mise en œuvre des Champs Écoles Paysans (CEP), un atelier de renforcement des capacités s'est tenu à Dassa-Zoumè du 15 au 17 octobre 2024. Organisé par le Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA) et la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (PNOPPA-BENIN), cet atelier a réuni 27 participants, dont 11 femmes, parmi lesquels figuraient le point focal FENAPAB/PRIMA et les facilitateurs de la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB).

L'objectif principal de l'atelier était d'intégrer de manière systématique les volets genre, inclusion sociale et nutrition dans les activités des CEP.

Les facilitateurs et points focaux ont pu renforcer leurs connaissances sur ces thématiques et se sont approprié des outils pour mieux insérer les femmes, les jeunes et les personnes handicapées dans les bassins de production agricole.

Le concept de genre a été clarifié, montrant que les rôles attribués aux hommes et aux femmes sont des constructions sociales susceptibles d'être modifiées. Sur le plan nutritionnel, les participants ont été formés aux bonnes pratiques alimentaires et à l'agriculture sensible à la nutrition.

Un plan d'éducation nutritionnelle a été élaboré pour favoriser un changement de comportement et une meilleure prise en compte de la nutrition dans les CEP, touchant potentiellement 12 000 personnes.

Cet atelier, marqué par une participation active du point focal FENAPAB/PRIMA et des facilitateurs de la FENAPAB, s'inscrit dans une démarche d'inclusion et de durabilité, visant à promouvoir l'équité de genre, une meilleure nutrition et une plus grande inclusion sociale dans le secteur agricole.

Il faut rappeler que cette activité s'inscrit dans le cadre du Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA). Et pour intervenir sur ses trois composantes techniques, c'est la Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (PNOPPA-BENIN) qui a été identifiée, selon ses mandats et capacités, en collaboration avec des faîtières membres, dont la FENAPAB.

VISITE DE TRAVAIL

COSI-BENIN et CNV Internationaal au siège de la FENAPAB



Le samedi 19 octobre 2024, la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB) a accueilli la Confédération des Organisations Syndicales Indépendantes du Bénin (COSI-Bénin) et son partenaire, la confédération syndicale néerlandaise CNV Internationaal, pour une visite de travail. Cette rencontre avait pour objectif de prendre connaissance des avancées au sein de la FENAPAB, de comprendre les difficultés rencontrées par les producteurs d'anacarde, d'identifier leurs besoins réels et de renforcer les liens de collaboration.

Le Directeur Général de la FENAPAB, Mohamed BARANON, a rappelé les actions menées par COSI-Bénin en faveur des producteurs de la FENAPAB, telles que l'appui à l'immatriculation des coopératives de base, la création de syndicats au sein des sections locales, la fourniture d'équipements de protection (gants, bottes, lunettes) aux producteurs, l'intégration des producteurs à des mutuelles de santé, et le renforcement des capacités du personnel technique de la FENAPAB sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Malgré ces avancées, plusieurs défis subsistent, notamment en ce qui concerne la négociation des prix de vente de la noix brute, la fixation des prix, l'insuffisance de financements pour l'entretien des plantations et l'organisation de la vente groupée.

Face à ces préoccupations, la CNV Internationaal et COSI-Bénin se sont engagées à appuyer la FENAPAB dans l'évaluation du coût de production de la noix brute de cajou, dans le but d'améliorer les conditions de vie des producteurs.

ATACORA

L'USADF dote la CoopCPA de Natitingou d'un centre d'affaires



La Coopérative Communale des Producteurs d'Anacarde (CoopCPA) de la commune de Natitingou dispose désormais d'un centre d'affaires des comptoirs commerciaux. La cérémonie de sa mise en service s'est tenue le samedi 19 octobre 2024 en présence du Coordonnateur pays de l'USADF, Eric NEWMAN, de la Présidente de la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB), Sahadatou ATTA KAKAYATCHI, du représentant du ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, Bruno ANAGONOU, du Maire de Natitingou, Ouindéyama TATÉ, du Président de la CoopCPA de Natitingou, et bien d'autres.

L'objectif de la réalisation de cette infrastructure, qui s'inscrit dans le cadre du projet USADF 5474-BEN/UCCPA Natitingou, est de booster considérablement la filière anacarde dans la commune et le département de l'Atacora.

Au terme de la cérémonie, les bénéficiaires n'ont eu que des mots de gratitude à l'endroit du partenaire, la Fondation des États-Unis pour le Développement en Afrique, pour sa contribution au développement de la filière anacarde au Bénin.



L'ancienne équipe du Conseil d'Administration passe la main à la nouvelle



Photo de famille

Le siège de la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB) a servi de cadre à la cérémonie de passation de service entre les membres du bureau sortant du Conseil d'Administration de la FENAPAB et ceux entrants. C'était le jeudi 31 octobre 2024, en présence du représentant de la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin, du représentant de l'Interprofession de la Filière Anacarde du Bénin (IFA-Bénin), du représentant de la Direction de la Législation Rurale, de l'Appui aux Organisations et à la Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole, du représentant du Directeur Départemental de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Borgou, du Responsable Pays de Pro-Cashew, des représentants des Organisations Non Gouvernementales DEDRAS et APIC, et du personnel technique de la FENAPAB.

Au cours de cette cérémonie, la Présidente élue de la FENAPAB, Mme Sahadatou ATTA KAKAYATCHI, s'est dite consciente de la noble et décisive tâche qui attend le nouveau Conseil d'Administration : « ...et je suis convaincue que nous saurons la relever avec engagement et professionnalisme. » « Notre vision est celle d'une filière dynamique, au service de tous, et notamment des producteurs, dont les intérêts seront défendus avec ardeur et vigilance », a indiqué la Présidente Mme Sahadatou ATTA KAKAYATCHI. Elle a enfin exprimé sa gratitude à l'endroit de tous les partenaires techniques et financiers de la FENAPAB, de la CNA Bénin, du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, ainsi qu'aux ATDA et DDAEP.

Plein succès à la nouvelle équipe.

La CoopCPA de Kandi bénéficie d'un centre d'affaires et de comptoirs commerciaux



Remise de matériel

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet USADF 5475-BEN/UCCPA Kandi, cofinancé par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, à travers la Fondation des États-Unis pour le Développement en Afrique (USADF), ainsi que par le gouvernement du Bénin via le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE), la Coopérative Communale des Producteurs d'Anacarde (CoopCPA) de Kandi a bénéficié d'un centre d'affaires et de comptoirs commerciaux. La cérémonie d'inauguration a eu lieu le vendredi 4 octobre dernier en présence du représentant du gouvernement du Bénin, du Coordonnateur Pays du Programme USADF, du Préfet de l'Alibori, du représentant du Maire de Kandi, du représentant du Directeur Départemental de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche de l'Alibori, du représentant du Directeur Général de l'Agence Territoriale de Développement Agricole, pôle 2, de la Présidente de la Fédération Nationale des Producteurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB), des élus de la CoopCPA Kandi et des producteurs.

Le Président de la CoopCPA Kandi, Monsieur Tchoumon ADDAH, a, dans son mot, renouvelé ses remerciements pour le partenariat entre le gouvernement du Bénin et la Fondation des États-Unis pour le Développement en Afrique, ainsi que pour leur partenaire technique, l'ONG APIC, qui n'a ménagé aucun effort pour faire de cette CoopCPA de Kandi ce qu'elle est aujourd'hui. « Leur soutien technique, organisationnel, matériel et financier a été essentiel pour aider les producteurs d'anacarde de Kandi dans les domaines de la production, de la commercialisation et de l'organisation », a-t-il ajouté. Il n'a pas manqué de faire savoir que « la réalisation de ce projet a permis de relever plusieurs défis, notamment la faible capacité de financement pour la vente groupée, la faible productivité des plantations de cajou, le manque d'équipements adéquats pour la commercialisation et la production, ainsi que l'absence d'infrastructures appropriées pour le stockage des noix de cajou et le fonctionnement de la CoopCPA Kandi ».

La CoopCPA de Kandi bénéficie d'un centre d'affaires et de comptoirs commerciaux



Centre d'affaires CoopCPA Kandi

Pour la Présidente de la FENAPAB, Madame Sahadatou ATTA KAKAYATCHI, l'utilité de l'anacarde sur le plan écologique, économique et social n'est plus à démontrer au Bénin, comme ailleurs. « C'est pourquoi je salue l'option politique et stratégique choisie par la Fondation des États-Unis pour le Développement en Afrique et le gouvernement béninois à travers le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, qui fait la promotion des filières agricoles basées sur les chaînes de valeur ajoutée, dont l'anacarde », a-t-elle martelé. Madame Sahadatou ATTA KAKAYATCHI a enfin exhorté les producteurs bénéficiaires à faire bon usage des équipements et infrastructures mis à leur disposition.

Quant au Coordonnateur Pays USADF, Monsieur Eric NEWMAN, les entreprises et sociétés coopératives bénéficiaires de ces subventions contribuent fortement au développement économique local et national ainsi qu'à la sécurité alimentaire au Bénin et dans la sous-région. « L'anacarde fait partie des filières prioritaires du Programme d'Actions du Gouvernement, et nous comprenons tous l'importance et l'intérêt que revêt la production d'anacarde dans le développement socio-économique du Bénin, non seulement pour son impact sur le Produit Intérieur Brut (PIB) agricole estimé à 10,7 %, mais aussi pour la création d'emplois durables, particulièrement à travers la transformation sur place des noix de cajou au niveau de la Zone Industrielle de Glo Djigbé », a-t-il fait savoir. Monsieur Eric NEWMAN a ensuite salué de tout cœur l'effort de tous les acteurs qui ont permis de doter les producteurs de ces centres commerciaux, rendus opérationnels grâce au bon fonctionnement des Coopératives à la base. Il a, pour finir, adressé sa profonde gratitude au gouvernement de la République du Bénin, et particulièrement au Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, pour tout ce qu'ils font en vue de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes au Bénin et les filières agricoles.

PROJET GLOBAL PROFINA DANS LES DEPARTEMENTS DU BORGOU, DE L'ALIBORI, DE L'OUEME, DU PLATEAU, DU ZOU ET DES COLLINES

Des Conseillers Agricoles et Superviseurs outillés sur la version révisée du module Education Financière (EF)



Des Conseillers Agricoles en session

Le Projet Global de Promotion du Financement Agricole (PG ProFinA) au Bénin a reçu un appui financier de la Coopération Luxembourgeoise (LuxDev) pour accompagner le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) à disposer d'une approche normalisée d'Education Financière (EF) pour les cibles agricoles. Cette intervention du PG ProFinA fait partie intégrante du Programme BEN 005 Finances Inclusive et Innovante de la Coopération Luxembourgeoise (LuxDev) au Bénin. Au terme de l'intervention du PG ProFinA, il est attendu entre autres que 81.000 agriculteur.trice.s dont 27000 producteurs d'anacarde soient formé.e.s en éducation financière par les conseiller.ère.s agricoles des organisations filières. Suite donc au partenariat entre les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) dans les filières agricoles prioritaires du gouvernement à savoir maïs, viande, maraîchage, riz, anacarde, soja, karité et le ProFinA, une série d'actions a été organisée à savoir la sensibilisation, le diagnostic axé sur l'éducation financière afin de planifier et mettre en œuvre un plan de formation basé sur le besoin des membres.

C'est donc pour concrétiser ce rêve qu'il a été organisé du 29 octobre au 08 novembre (29 octobre au 02 novembre et du 04 au 08 novembre 2024) dans la commune de Dassa-Zoumè, deux sessions de formations des conseiller.ère.s agricoles et superviseur.e.s venus des départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Ouémé, du Plateau, du Zou et des Collines, pour renforcer leurs capacités sur le contenu, les méthodes et les outils de la version révisée du module EF et sur la collecte mobile de données pour les besoins de suivi-évaluation. En somme 83 participants étaient présents aux différentes sessions.

PROJET GLOBAL PROFINA DANS LES DEPARTEMENTS DU BORGOU, DE L'ALIBORI, DE L'OUEME, DU PLATEAU, DU ZOU ET DES COLLINES

Des Conseillers Agricoles et Superviseurs outillés sur la version révisée du module Education Financière (EF)



Des Conseillers Agricoles en session

Cette session de formation a permis de :

- **Familiariser les Conseiller.ère.s Agricoles et Superviseur.e.s avec la version révisée du module éducation financière du PG ProFinA ;**
- **Développer les compétences des conseiller.ère.s agricoles et superviseur.e.s dans l'utilisation des supports de formation (guide de formateur, images, ...etc.) et des techniques d'animation.**
- **Mieux informer les conseiller.ère.s agricoles et superviseur.e.s sur leurs cahiers de charges dans le cadre de l'intervention ;**
- **Former les CA et superviseur.e.s leurs rôles, responsabilités et outils pour la remonté des données de mise en œuvre pour documenter les indicateurs ;**
- **Renforcer les compétences des conseiller.ère.s agricoles et superviseurs sur la collecte mobile de données avec l'application KoboCollect ;**
- **Former les CA et superviseur.e.s sur les outils de documentation des réussites de terrain (succès stories, vidéos témoignages, photos terrain) et sur le RGPD ;**
- **Présenter aux conseiller.ère.s agricoles et superviseur.e.s les exigences en matière de réglementation pour la protection des données à caractère personnel.**

Au terme des sessions, les Conseillers Agricoles et Superviseurs ont été renvoyés à leurs fonctions respectives de formation et de coaching des producteurs sur les modules d'éducation financière retenue par le projet.